

**COMPTE RENDU DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 AVRIL 2018**

**Effectif légal : 19
Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Membres votants : 17**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 avril 2018, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne CLAUDE, Noël QUINANZONI, Eric MOUGEL, Catherine PLANTIN, Corinne MARTIN, Roger MICHEL, Danièle CUNY, Elisa THIEBAUT, Stéphane RICHARD, Régis POIROT, Martine VOINSON, Chantal BASTIEN, Monique REMY

Absents excusés : Adrien OLRV,

Absente : Emmanuelle MARGRAITTE

Secrétaire de séance : Hélène ORILLARD.

Le compte rendu du C.M. du 26 mars 2018 a été approuvé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

-Ajout de tarifs au Camping du Domaine de Longemer

-Attribution du logement du Domaine de Longemer

**-Modification des statuts de la C.C.H.V et prise des compétences :
« Établissements et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 pour 1 abstention des votants, accepte d'ajouter ces questions à l'ordre du jour.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX DE LA C.F.E. ANNEE 2018 – DEL. N° 24/2018

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les taux des différentes taxes directes locales, Décide à l'unanimité de fixer les taux de ces taxes pour l'année 2018, comme suit :

<u>TAXES</u>	<u>TAUX 2017</u>	<u>TAUX 2018</u>
TAXE D'HABITATION	23.56 %	23.56 %
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	14.00 %	14.00 %
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	25.25 %	25.25 %
C.F.E.	20.38 %	20.38 %

CREATION DE DEUX FONDS DE COMMERCES AU SEIN DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER : EPICERIE ET SNACK-BAR-RESTAURATION – DEL. N° 25/2018

Dans le cadre des opérations de réaménagement du camping du Domaine de Longemer, la Commune de Xonrupt Longemer décide de créer au sein du camping deux fonds de commerce, l'un d'épicerie, l'autre de restauration, lesquels seront exploités dans des locaux appartenant au domaine public de la Commune.

L'activité des commerces est principalement liée aux activités du camping ouvert à l'année mais sera également tournée vers une clientèle extérieure.

Ces deux fonds relèveront du patrimoine de la régie d'exploitation du camping du Domaine de Longemer, et seront placés dès leur création en location gérance, selon des conditions d'exploitation fixées dans une convention.

La convention impliquant la mise à disposition d'une dépendance du domaine public, elle donnera lieu à perception d'une redevance au profit de la régie, et une publicité sera lancée en application de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- Décide de créer deux fonds de commerces EPICERIE et SNACK BAR RESTAURATION au sein du camping du Domaine de Longemer dès la saison estivale 2018
- Décide que les fonds relèveront du patrimoine de la régie d'exploitation
- Autorise le maire à rédiger les termes d'une convention d'occupation du domaine public comportant location gérance des deux fonds
- Autorise le Maire à lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. »

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DEL. N° 26/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite aux avancements de grade.

Il propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs :

- d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des Écoles maternelles en agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2018,
- d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des Écoles maternelles en agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet, soit une durée hebdomadaire de service de 31 heures 30, à compter du 1^{er} juin 2018,
- d'un poste d'adjoint technique territorial en adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures à compter du 1^{er} juin 2018,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des votants :

- d'approuver les avancements de grade
- d'approuver la modification du tableau des effectifs
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs se rapportant à la présente délibération.

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES – DEL. N° 27/2018

Par circulaire préfectorale n° 12/2016, le bureau des élections de la Préfecture nous informe des modalités d'établissement de la liste du jury criminel pour l'année 2018.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder publiquement au tirage au sort d'un nombre de jurés triple de celui fixé par arrêté, soit 3 personnes inscrites dans la liste électorale.

Les personnes tirées au sort sont :

- N°1180 - Brigitte BABATIER - 225 Allée de la Main Voie
- N°1220 - Michel SION – 70 Route des Relles Gouttes
- N°0346 - Monsieur Christophe DIDIER - 1308 Route de Colmar

Cette liste sera transmise par mail au Tribunal de Grande Instance, comme précisé dans la circulaire, et les personnes retenues seront avisées par courrier.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. N° 28/2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vacance du logement au camping du Domaine. Il y a lieu d'attribuer ce logement au Responsable Technique du camping, nouvellement embauché, Monsieur Laurent BREMIEUX. Le loyer est fixé à **302.00 euros** par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des votants d'attribuer ce logement à Monsieur Laurent BREMIEUX pour une occupation à compter du 1^{er} juin 2018 et autorise le maire à signer le bail.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.V ET PRISE DES COMPÉTENCES : « ÉTABLISSEMENTS ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET DE RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE – DEL. N° 29/2018

Lors de la séance du 28 février 2018, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes des Hautes Vosges en prenant la compétence « Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique » Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT.

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes des Hautes Vosges doivent se prononcer par délibération dans les 3 mois qui suivent pour valider ce transfert de compétences.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 1 voix contre, 15 voix pour et 1 abstention, accepte ce transfert de compétences « Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique ».

AJOUT DE TARIFS AU CAMPING MUNICIPAL – DEL. N° 30/2018

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal l'ajout du tableau « Tarif Groupe » ainsi que le montant du prix du Guide du Routard mis en vente à la réception du Camping du Domaine de Longemer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des votants d'ajouter et les tarifs suivants pour l'année 2018 :

- **Tarif groupe :**

Du 29/06/2018 au 31/12/2018			
Pour les groupes de plus de 100 personnes (sur une base de 6 personnes par emplacement)			
	H.T	TVA 10%	TTC
Tarif par personne par nuit	4,64	0,46	5,10

- **Tarif Guide du routard à vendre à la réception :**

	<i>Du 29/06 au 31/12</i>		
	H.T.	TVA 20 %	TTC
Guide du routard Hautes-Vosges	4,08	0,82	4,90

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Mireille Dieudonné, Monsieur et Madame VATTOLO et de Madame Renée ROGER remercient le Conseil Municipal et le CCAS pour le colis de Pâques.
- Communication relative à la mise en place d'un transport pour les personnes âgées

La séance est levée à 21 H 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

- **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX DE LA C.F.E. ANNEE 2018 - DEL N°24/2018**
- **CREATION DE DEUX FONDS DE COMMERCE AU SEIN DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER : EPICERIE ET SNACK-BAR-RESTAURATION- DEL N°25/2018**
- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- DEL N°26/2018**
- **TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES- DEL N°27/2018**
- **ATTRIBUTION DU LOGEMENT DU CAMPING DE LONGEMER- DEL N°28/2018**
- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.V ET PRISE DES COMPÉTENCES : « ÉTABLISSEMENTS ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET DE RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE » - DEL N°29/2018**
- **AJOUT DE TARIFS AU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER- DEL N°30/2018**
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

Le Maire, M. Michel BERTRAND	
La secrétaire de séance, Mme Hélène ORILLARD	
M. Patrick VIRY	
Mme Catherine PLANTIN	
M. Laurent MONGAILLARD	
Mme Jocelyne CLAUDE	
M. Noël QUINANZONI	
Mme Corinne MARTIN	
M. Adrien OLRV	Absent
Mme Danièle CUNY	
M. Eric MOUGEL	
Mme Martine VOINSON	
M. Roger MICHEL	
Mme Chantal BASTIEN	
M. Stéphane RICHARD	
Mme Emmanuelle MARGRAITTE	Absente
M. Régis POIROT	
Mme Elisa THIEBAUT	
Mme Monique REMY	